

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME
DE BITSCHWILLER-LÈS-THANN

Modification simplifiée n°1

1 - Notice de présentation

SOMMAIRE

Introduction	5
1. La suppression de l'emplacement réservé n°1	6

INTRODUCTION

Le Plan Local d'Urbanisme de Bitschwiller-lès-Thann a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 8 juin 2017.

La présente modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bitschwiller-lès-Thann concerne :

1. La suppression de l'emplacement réservé n°1, en raison de la non-prorogation de la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à la déviation de la RN66.

1. LA SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°1

L'emplacement réservé n°1 avait été inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme de Bitschwiller-lès-Thann approuvé le 8 juin 2017 à la demande et au nom de l'État en vue de permettre la réalisation de la déviation de la RN66.

Ce projet de déviation de la RN66 faisait alors l'objet d'une Déclaration d'utilité publique (DUP), ceci depuis 2008. Cette déclaration d'utilité publique a fait l'objet d'une prorogation de 5 ans en 2013.

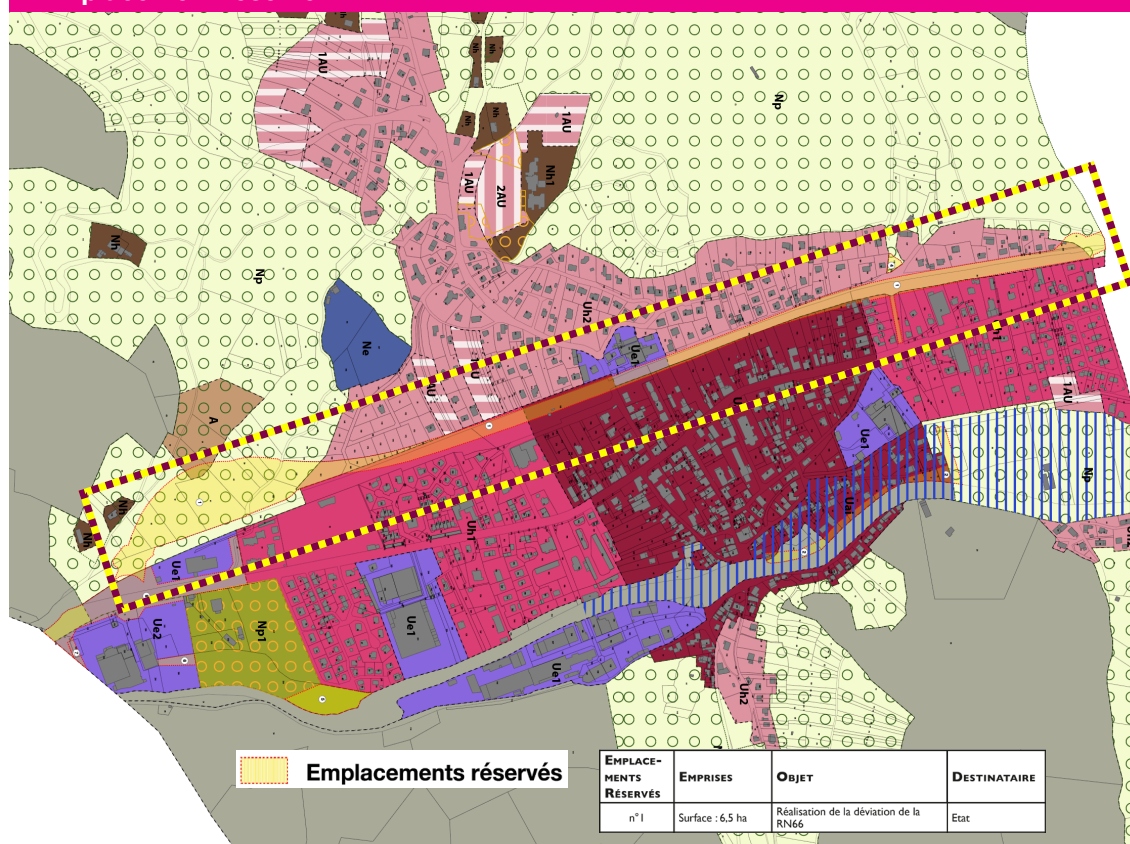
Au printemps 2018, l'État a décidé de ne plus prolonger la DUP, celle-ci devenant de fait caduque.

Cette caducité de la DUP rend sans objet ledit l'emplacement réservé n°1 du PLU.

De ce fait, cette servitude étant dommageable à la valeur et aux possibilités de valorisation du patrimoine des propriétaires concernés, sa suppression s'avère indispensable.

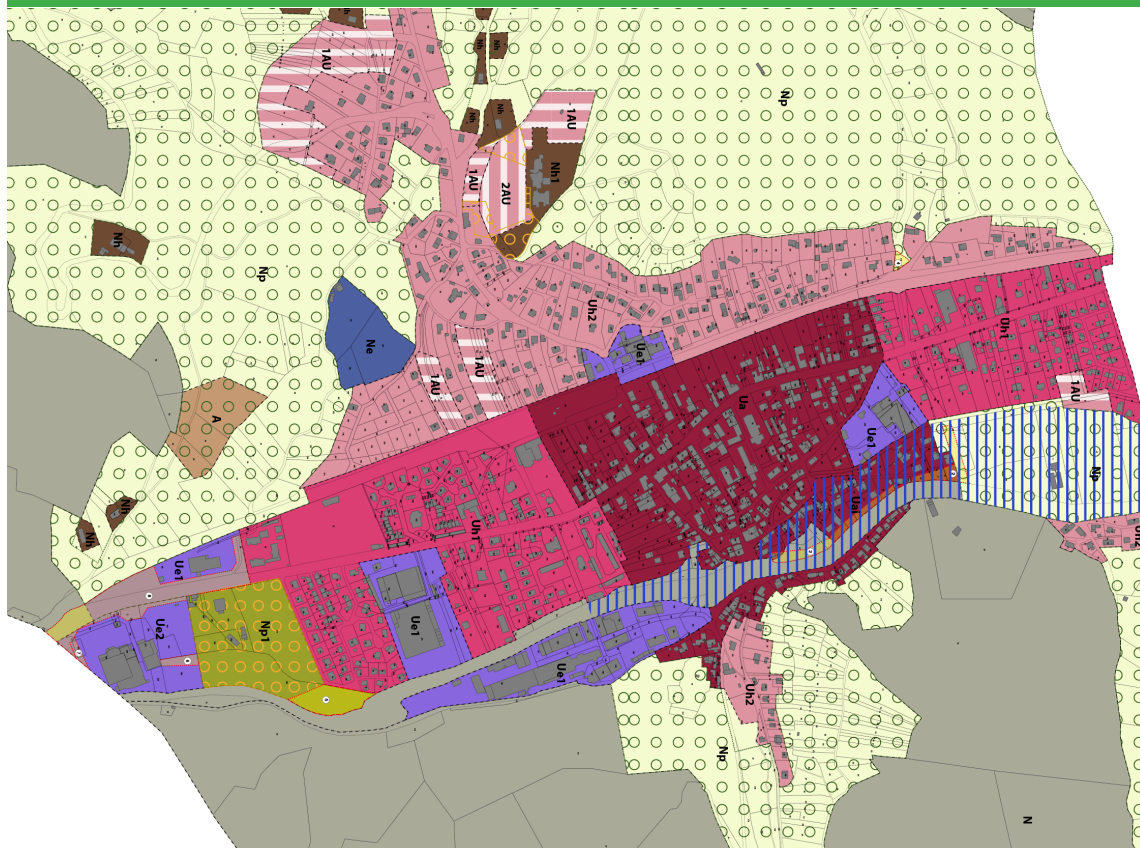
PLU APPROUVÉ LE 8 JUIN 2017 :

• Emplacement réservé n°1



MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU :

- Suppression de l'emplacement réservé n° 1



PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF

tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com